

# ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

A Dieppe, le 12 octobre 2007 : 27 Rue de Stalingrad

A 18h30.

Le Président prend la parole et déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire et Constitutive du Syndicat « **SNAREP** » (Syndicat National des Acteurs de la Récupération d'Eau Pluviale).

## **Résolution 1.**

Validation du vote :

Ont été élus :	Président :	Valéry JIMONET
	Vice-président :	Thierry MORIN
	Secrétaire :	Dany COURBÉ
	Trésorier :	Philippe FREULET

Les membres présents valident ce vote à l'unanimité.

## **Résolution 2.**

Approbation et signature des statuts du syndicat. Après signature, résolution adoptée à l'unanimité.

## **Résolution 3.**

Approbation et validation du règlement intérieur. Après signature, résolution adoptée à l'unanimité.

## **Résolution 4.**

Communication :

- Présentation pour approbation du logo SNAREP
- Présentation et approbation du devis de PHP Consultant concernant la création du site internet : [www.snarep.fr](http://www.snarep.fr)

Résolution adoptée à l'unanimité.

A 19h30.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président déclare l'assemblée close.

A Dieppe, le 12 octobre 2007